

THÈME 3. L'ÉTAT À L'ÉPOQUE MODERNE : FRANCE ET ANGLETERRE

Problématique du thème

*Comment s'affirme et se caractérise l'État à l'époque moderne en France et en Angleterre ?
Quelles évolutions y connaît cette nouvelle réalité politique ?*

Chapitres

[Chapitre 1.](#) L'affirmation de l'État dans le royaume de France

Chapitre 2. Le modèle britannique et son influence

CHAPITRE 1. L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT DANS LE ROYAUME DE FRANCE

PROBLÉMATIQUE DU THÈME	1
CHAPITRES	1
INTRODUCTION	3
I. L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT DURANT LA RENAISSANCE	3
A. 1539. L’ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERÊTS ET LA CONSTRUCTION ADMINISTRATIVE FRANÇAISE.....	3
B. UNE NOUVELLE CONCEPTION DU POUVOIR ROYAL.....	4
CONCLUSION	4
II. LE TOURNANT DES GUERRES DE RELIGION (1562-1643)	4
A. L’ÉTAT AFFAIBLI	4
B. L’ÉTAT RENFORCÉ	4
C. VERS L’ABSOLUTISME (1598-1643).....	5
III. L’ÉTAT ABSOLU (1661-1715)	5
A. UN POUVOIR PERSONNEL	5
B. UNE POLITIQUE DE PUISSANCE	6
C. UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L’ÉTAT	6
CONCLUSION	6

CHAPITRE 1. L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT DANS LE ROYAUME DE FRANCE

1. Titre Thème 3
2. Titre Chapitre 1

Manuel p.146-178

Introduction

3. Introduction
4. Sommaire

Problématique p.146- On considérera ici le moment où s’enclenche une évolution irréversible, que l’on désigne comme la « naissance de l’État moderne ». Cette notion est utilisée par l’humaniste florentin Machiavel dans *Le Prince* (1532) pour désigner le territoire sur lequel règne le prince, mais aussi pour évoquer son autorité et l’appareil de pouvoir qui lui permet de l’exercer. Il distingue l’État de la personne du gouvernant pour désigner une instance politique ayant pouvoir de commandement sur une population. En fait, il s’agit plutôt d’une « émergence » que d’une « naissance », car les fondements de cet État moderne n’ont été posés que très progressivement. Il s’agit d’un type d’État monarchique **-doc.2 p.148. D’une dynastie à l’autre : Valois et Bourbons** fondé d’abord sur l’impôt et le consentement à l’impôt, sur l’exercice d’une justice souveraine et universelle, et sur la détention par le roi du monopole de la violence légitime dans le royaume (fin des guerres dites privées et des armées féodales). La naissance de cet État est multifactorielle : l’essor économique et la progression de l’écrit en sont des facteurs indispensables, mais c’est la guerre de Cent Ans (1337-1453) qui a joué le rôle de catalyseur. Le besoin d’argent pour faire la guerre explique en grande partie la naissance et l’essor des États (pas encore « généraux ») au XIVe siècle. Car le roi de la fin du Moyen Âge n’est pas tout-puissant : au sein de son conseil comme dans les espaces variés de son royaume **-Carte 1 p.148. La construction du territoire français (XVIe-XVIIe siècle)**, d’autres voix que la sienne comptent, avec lesquelles il doit bien souvent composer.

Comment la monarchie française s’est-elle transformée aux XVIe et XVIIe siècle pour être finalement qualifiée d’absolue ?

I. L’affirmation de l’État durant la Renaissance

4. Titre I +
Sommaire

Cours 1 p.150-151. L’affirmation de l’État à la Renaissance (1515-1559)- Pendant les règnes de François Ier (1515-1547) **-Biographie p.150** et d’Henri II (1547-1559), on assiste à un renforcement de l’État en France.

A. 1539. L’ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française

5. Texte ordonnance +
vidéo ministère Culture

PDP p.156. L’ordonnance « de Villers-Cotterêts » **-« Ne pas confondre » p.150** est destinée à réformer l’État en profondeur, notamment la justice .

Dans ce texte, le souverain ordonne aux clercs de tenir des registres paroissiaux comme si ces derniers étaient des auxiliaires du gouvernement. Le roi démontre ici sa capacité à imposer une règle au clergé. De même, tout en réformant la procédure civile, ce document limite les compétences des tribunaux ecclésiastiques.

Parmi l’ensemble des articles, l’article 111 est central. Il impose le « langage maternel françois » au détriment du latin comme langue de l’administration royale et donc comme « langue de l’État » : c’est dans cette langue que les décisions politiques sont imprimées pour affichage... et créées, pour informer une population encore peu alphabétisée et employant de nombreux dialectes régionaux.

B. Une nouvelle conception du pouvoir royal

6. « Roi de Justice »

Dès le XVI^e siècle, des théoriciens humanistes, affirment comme Guillaume Budé que les rois, qui tiennent leur pouvoir de Dieu, « ne sont point sujets aux lois et ordonnances de leur royaume » -*Citation p.150*. Attaché à cette conception de son pouvoir, François I^{er} entend s'émanciper des institutions consultatives (états généraux, parlements - *Vocabulaire p.151*, assemblées de notables) et affirmer son monopole non seulement sur le pouvoir judiciaire, mais aussi sur la production de la loi. Il s'affirme ainsi comme « roi de justice », prétendant au monopole du pouvoir judiciaire.

7. Du roi chevalier au roi de guerre (extrait DP + vidéo bnf)

La guerre est aussi un moyen pour les rois d'affirmer leur autorité, tant du point de vue symbolique et politique que du point de vue fiscal -*Taille. Vocabulaire p.151. Gabelle + doc.1 p.162. Quelque impôts sous l'Ancien Régime*. Engagé dans les guerres d'Italie contre l'Espagne de Charles Quint¹, François I^{er} illustre la métamorphose du « roi chevalier » en « roi de guerre ».

Pour gouverner désormais et donc ne plus se contenter de régner, le monarque renforce l'appareil d'État :

- L'administration emploie des officiers plus nombreux -*Office. Vocabulaire p.151*.
- Une forme embryonnaire de gouvernement s'organise autour du roi.
- Le domaine royal -*Vocabulaire p.151* s'élargit au détriment des fiefs féodaux -*Vocabulaire p.151*.

Conclusion

8. Vidéo BNF + Extrait RHR + Questions

François I^{er} consolide l'emprise de la couronne sur le pays, même si l'autorité royale demeure relativement limitée.

II. Le tournant des guerres de religion (1562-1643)

A. L'État affaibli

9. Titre II + Sommaire

En 1559, la mort d'Henri II ouvre une période de difficultés pour la royauté. Au bref règne de François II (1559-1560), succède celui du jeune Charles IX (1560-1574), qui commence par la régence -*Vocabulaire p.152* de sa mère Catherine de Médicis² -*Biographie p.152*, dans un contexte marqué par les guerres de Religion, qui opposent les catholiques et les protestants.

10. Extrait Wikipédia + tableau F. Dubois

Le massacre de la Saint-Barthélemy (24-25 août 1572), représente le paroxysme de cette confrontation. Chaque faction, pour l'emporter, cherche à contrôler³, voire à renverser le roi. Cette période est marquée par deux régicides : Henri III et Henri IV sont tous deux assassinés, en 1589 et en 1610.

B. L'État renforcé

11. PDP p.170. L'édit de Nantes (1598)

Les guerres de Religion finissent cependant par contribuer au renforcement de l'autorité royale. Henri IV (1589-1610) -*Biographie p.153* s'impose comme arbitre des luttes religieuses en promulguant l'édit de Nantes en 1598 -*PDP p.170. L'édit de Nantes (1598-1685)*, qui accorde aux protestants la liberté de conscience, une certaine liberté de culte et des places de sûreté dans lesquelles ils peuvent trouver refuge.

Son successeur, Louis XIII (1610-1643), est décrit comme le premier serviteur de l'État. Ce qui guide son action est la « raison d'État », qu'il est le seul à pouvoir interpréter. Intrônisé par une cérémonie

¹ Les guerres d'Italie sont une suite de onze conflits menés par les souverains français en Italie à partir de 1494 à 1559 pour faire valoir ce qu'ils estimaient être leurs droits héréditaires sur le royaume de Naples, puis sur le duché de Milan. À l'issue de cette confrontation, les Français renoncent à leurs ambitions sur l'Italie (paix du Cateau-Cambrésis).

² Il a dix ans quand il accède au trône.

³ Sous la conduite du duc de Guise, la Ligue catholique veut imposer ses volontés au roi Henri III.

religieuse, le sacre, ses actions sont inspirées par Dieu : il se produit un transfert de sacralité de la religion vers le roi. À travers l'idéologie de la raison d'État transite l'idée que le pouvoir absolu - *Absolutisme. Histoire de mots p.153*, perçu au XVI^e siècle comme une transgression, devient désormais la norme - *Citation Cardin le Bret p.153*. Dans ces conditions, les États généraux, réunion des représentants des trois ordres de la société - *Société d'ordres. Vocabulaire p.152*, ne sont plus réunis

C. Vers l'absolutisme (1598-1643)

12. Organigramme
+ portrait Richelieu

Cette évolution, favorisée par la guerre, s'accompagne d'un nouveau renforcement de l'appareil d'État (et de sa fiscalité), animé par un nombre toujours croissant d'officiers, dont certains accèdent à la noblesse de robe... au grand dam de la noblesse d'épée - *Vocabulaire p.152*. En outre, à partir de Louis XIII, le roi associe à son pouvoir un principal ministre : Cf. le cardinal de Richelieu, qui assiste le roi de 1624 à 1642. En 1626, celui-ci fait supprimer les fonctions de connétable et d'amiral de France. Leurs attributions sont transférées aux secrétaires d'État (des fidèles du cardinal), avec des spécialisations de mieux en mieux définies (Maison du roi, Affaires étrangères, Guerre, Marine), qui font de ces derniers des quasi-ministres.

La mise en place de l'absolutisme rencontre néanmoins des résistances : c'est ainsi qu'éclate la Fronde (1648-1652), dans laquelle se conjuguent les contestations de la noblesse de robe, de la noblesse d'épée et des villes - *Documents p.164-165. Les résistances à l'absolutisme : la Fronde (1648-1652)*.

III. L'État absolu (1661-1715)

A. Un pouvoir personnel

13. Titre III + Sommaire
14. Extrait DP

La notion d'absolutisme suggère l'idée, excessive, d'une liberté d'action totale du monarque ; en outre, forgé à l'époque de la Révolution, le terme équivaut à celui de despotisme. La réalité est plus subtile, mais toujours est-il que les champs d'intervention de l'État ne cessent de croître après 1661, début du règne personnel de Louis XIV - *Biographie p.154*.

15. PDP p.168-169.
Versailles et la cour

Les contre-pouvoirs sont progressivement muselés (Cf. les parlements, qui perdent leur droit de remontrance), et l'unité religieuse du royaume est affirmée par la révocation de l'édit de Nantes en 1685 - *doc.5 p.171. Louis XIV révoque l'édit de Nantes* et les persécutions contre les protestants - *doc.4 p.171. Des persécutions contre les protestants : les dragonnades*. La cour, qui s'installe à Versailles au début des années 1680, est non seulement le lieu de la mise en scène du pouvoir royal et d'une vie culturelle brillante⁴, mais aussi le lieu d'un véritable contrôle de la grande noblesse. En 1661, Louis XIV évince du Conseil tous ceux qui pourraient constituer une autorité rivale⁵, et ne s'entoure que de personnes qui lui sont soumises⁶.

Il vise tous les ordres signés par ses ministres, lit et rédige sa correspondance, siège au conseil de gouvernement et reçoit en audience ses ministres, qui doivent rendre compte de leur action⁷. Les quatre secrétariats d'État forment de véritables pôles administratifs spécialisés, auxquels s'ajoute le contrôleur général des Finances, charge créée en 1665 pour Colbert - *Biographie p.166*.

⁴ Des hommes de lettres tels que Molière, des musiciens (Lully, Charpentier) ou encore des peintres comme Le Brun, y bénéficient du mécénat royal. Mis au service du roi, les arts et les sciences sont encouragés, mais aussi encadrés par des Académies.

⁵ Princes du sang, aristocrates, ecclésiastiques...

⁶ Bourgeoisie récemment anoblée par l'office, par exemple.

⁷ Louis XIV exige « le détail de tout », comme il l'écrit à Colbert qui lui demande jusqu'à quelle précision descendre.

B. Une politique de puissance

16. PDP p.166-167. Colbert développe une politique maritime et mercantiliste...

Pour Colbert, l'homme d'État à l'origine du mercantilisme *-Vocabulaire p.155*, la puissance de la France suppose le développement de l'industrie et l'essor du commerce, ce qui implique la création de manufactures *-Vocabulaire p.155*, d'une marine de guerre, et de compagnies commerciales *-Vocabulaire p.154* tournées vers les colonies -notamment en Amérique. Dans les Caraïbes, une économie de plantation *-Vocabulaire p.154* fondée sur la traite négrière *-Vocabulaire p.155* se développe⁸. Venus d'Afrique, les esclaves sont soumis à un traitement très dur, conformément au Code noir (1685).

Le règne de Louis XIV est marqué par des guerres incessantes *-doc.1 p.160. Les guerres de Louis XIV. Roi de guerre -doc.4 p.161*, Louis XIV élargit les frontières de la France⁹ *-doc.1 p.148. La construction du territoire français* et assoit son hégémonie sur l'Europe.

C. Une nouvelle conception de l'État

17. Extrait DP

Autour du gouvernement se développe une bureaucratie de commis (250 à 300), recrutés pour leurs compétences et non pour leur naissance (professionnalisation de l'action publique). Les commis analysent et classent l'information, mettent en place des protocoles administratifs normés. Des sous-directions techniques sont créées avec des administrateurs spécialisés (direction générale des Fortifications, du Commerce, des Finances, surintendance des Postes et des Bâtiments). Des tables statistiques pour anticiper les revenus et dépenses attendues sont créées, et on instaure un bureau de la balance du commerce pour mesurer les flux d'entrées et de sortie des marchandises du royaume. Si les ministres passent, souvent les commis restent. On passe d'une conception domestique de l'État perçue comme étant la propriété du monarque à une conception qui l'assimile à une entité impersonnelle.

Conclusion

18. Révisions p.173
+ Vidéo Nathan

Révisions p.172-175

Sujets d'entraînement p.176-177

⁸ Guadeloupe et Martinique sont alors appelées les « îles à sucre ».

⁹ Cf. doctrine du pré carré, portée par Vauban *-Biographie p161*, selon laquelle la sécurité des frontières du royaume doit être assurée par la création d'une ligne de forteresses *-Carte 2 p.160. La construction d'une frontière au Nord*.